

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2012

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi vingt deux Juin 2012 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, MME HAIE, MM LOQUET, ISABEL, BROU, ROBERT, MME KERMARREC, M. MOREAU-PAGANELLI, MME RANDOUX, M. CAPILLERY, MME CHOTARD, M. POTOT

Etaient absents excusés : M. GUIRLIN, M. DUPORT, MME LEGER, M. DESHAYES, MME JETHA (pouvoir à M. ISABEL)

Elodie RANDOUX est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1°/ Décisions modificatives

a) D.M. N° 1 sur Budget Général

D.2012/06/22-001

D.M. N° 1 SUR

BUDGET GENERAL

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget Général 2012 (D.M. n° 1) qui s'établit selon tableau ci-dessous :

Article	Libellé	Montant
Recettes d'Investissement		
R 13931	DETR / Ecole primaire	- 8 767
R 1331	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	+ 8 767
R 1641	Emprunts en euros/squash	- 160 000
R 1323	Subv départ. CDD/ Démolition	+ 80 000
R 1641	Emprunts eu euros / démolition	+ 200 000
	TOTAL	120 000
Dépenses d'Investissement		
D 2313	Constructions/démolitions bât Croix de Raville	+ 80 000
D 2315	Instal. mat out. Tech /Trav. Voirie chemins	+ 28 000
D 2313	Construction trottoirs Petit Cherisy	+ 23 000
D 2313	Constructions / Cloche Eglise	+ 4 000
D 2138	Autres Constructions / Acquis. maison Bedard	+ 5 000
D 21568	Autre matériel et outil incendie Vidéo protection	- 10 000
D 2151	Réseaux voirie Divers	- 40 000
D 2313	Constructions /Aménagement Place Eglise	- 10 000
D 2315	Instal. mat out. Tech voirie Eaux pluviales la Roseraie	+ 25 000
D 2315	Instal. mat out. Tech /voirie Chemin des Hirondelles	+ 15 000
	TOTAL	120 000

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 1 est adoptée à l'unanimité.

D.2012/06/22-02
D.M. N° 1 SUR
BUDGET EAU

b) D.M. N° 1 sur Budget Eau et Assainissement

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget Eau et Assainissement 2012 (D.M. n° 1) qui s'établit selon tableau ci-dessous :

Dépenses d'Investissement		
D 1391 OS 991	Subv. Invest. inscrites au compte de résultat	+ 4 853,54
D 1391 OS 992	Subv Invest. Inscrites au compte de résultat	+ 9 967,40
	TOTAL	+ 14 820.94
D 2315 R 991	Install. Mat. Outil techn. Travaux divers	- 4 853,54
D 2315 R 992	Install. Mat. Outil techn. Travaux divers	- 9 967,40
	TOTAL	- 14 820.94
	TOTAL	0

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 1 est adoptée à l'unanimité.

2°/ Tarifs communaux

M. le Maire propose de suivre le taux de l'inflation et d'appliquer une hausse de 2% pour les tarifs communaux à compter de septembre 2012.

a) Cantine

D.2012/06/22-03 Les nouveaux prix des tickets de cantine scolaire pour l'année scolaire 2012/2013 seraient les
TARIFS CANTINE suivants :

- * **Tickets jaunes : 22,50 € la carte de 8 repas** (repas journalier) soit 2,81 € le repas
- * **Tickets bleus : 4,20 € le repas** (repas occasionnel)
- * **Tickets verts : 5,80 € le repas** (repas extérieur commune)

En ce qui concerne les tickets jaunes vendus par cartes de 8, il est proposé de les vendre à l'unité à partir du mois de juin, ceci pour permettre aux familles d'ajuster les tickets au nombre exact de jours scolaires, les tickets n'étant plus valables à la rentrée de septembre. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention).

b) Etude surveillée

D.2012/06/22-04
TARIFS ETUDE
SURVEILLEE

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de l'étude surveillée pour la prochaine rentrée scolaire 2012 seraient les suivants :

- 3 jours : 6,70 € - la journée : 2,90 €

Adopté à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention).

c) Bibliothèque

D.2012/06/22-05
TARIFS
BIBLIOTHEQUE

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de la bibliothèque municipale à compter de la prochaine rentrée scolaire 2012 seraient les suivants :

- Abonnement annuel - livres : 7 € - Internet : 24 €

Adopté à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention).

d) Concessions cimetièrè

D.2012/06/22-06
TARIFS CONCESSIONS
CIMETIERE

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs pour les concessions au cimetière à compter du 1er Septembre 2012, seraient les suivants :

* Concession trentenaire	⇒	93 €
* Superp.trentenaire	⇒	46 €
* Concession cinquanteaire	⇒	160 €
* Superp.cinquanteaire	⇒	80 €
* Concession perpétuelle	⇒	1 110 €
* Superp.perpétuelle	⇒	360 €
Taxes en sus.		
* Places colombarium		
15 ans	⇒	128 €
30 ans	⇒	260 €
Taxe dépôt urne	⇒	8,80 €
Taxe enlèvement urne	⇒	8,80 €

Adopté à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention).

e) Eau et Assainissement

D.2012/06/22-07
TARIFS EAU ET
ASSAINISSEMENT

M. le Maire propose de porter les tarifs de l'eau et de l'assainissement à compter de la saison novembre 2012 à octobre 2013 à :

Eau ⇒ 1,30 € le m³
Assainissement ⇒ 1,80 € le m³

Abonnements :

Petit compteur ⇒ 11,50 €
Gros compteur ⇒ 27 €

Il est rappelé que depuis toujours, la référence de prise en compte des nouveaux tarifs est évaluée au moment de la facturation (novembre/décembre) **à partir de la date du précédent relevé** effectué sur une période de 3 mois. Septembre/octobre/novembre, la facturation ne correspondant pas forcément à une année civile.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention).

f) Location salle communale

D.2012/06/22-08
TARIFS LOCATION
SALLE COMMUNALE

Les nouveaux tarifs proposés pour la location de la salle communale sise 33 rue Charles de Gaulle, à compter du 1^{er} Septembre 2012 seraient les suivants :

	PERSONNES DE LA COMMUNE			ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	
	LOCATION	CAUTION DEGRADATIONS	CAUTION MENAGE	LOCATION	CAUTION
Banquets (avec vaisselle) Midi ou soir (7 heures)	125 €	350	100	Gratuit	Gratuit
Midi et soir (12 heures)	204 €	350	100	Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur avec verrerie (maxi 3 heures)	61 €	350	100	Gratuit	Gratuit
Assemblées et Réunions sans vaisselle (5 heures environ)	82 €	350	100	Gratuit	Gratuit
Soirée (sans vaisselle)	51 €	350	100	Gratuit	Gratuit
Prix de l'heure (sans vaisselle)	21 €	350	100		

Adopté à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention).

g) Droit de voirie

D.2012/06/22-09
TARIF DROIT DE
VOIRIE

Le nouveau tarif proposé pour le droit de voirie pour terrasse à compter du 1^{er} septembre 2012 serait le suivant : 5,10 € le m². Adopté à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention).

II – ADMINISTRATIF

1°/ Jury d'Assises

D.2012/06/22-10
JURY D'ASSISES

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale relative à l'établissement de la liste préparatoire et les modalités de tirage au sort des personnes pour le Jury d'Assises.

Pour Chérisy, il est nécessaire de tirer au sort 3 personnes sur la liste électorale.

Ces dernières sont :

- PICHON épouse HOUY Josiane – domiciliée à CHERISY 3 rue Albert Lethuillier
- DOSSIOS épouse DUBOIS Véronique - domiciliée 19 rue du Moulin Les Osmeaux à Cherisy
- GOUTAL épouse LACOUR Evelyne - domiciliée 15 rue du Parc à CHERISY

Adopté à l'unanimité

2° / Organisation du 14 Juillet

Animations et jeux de l'après-midi : Laurence CHOTARD et André BROU se chargent de l'achat des lots pour les enfants et la loterie des dames.

Repas : Pas d'inscription préalable pour le repas. On se base sur une moyenne de 300 personnes. Le repas est offert aux habitants de la commune.

R.J. MOREAU PAGANELLI se charge d'établir le plan des tables et de coordonner l'installation des tables et chaises avec le personnel des services techniques.

Menu : il reste identique à celui de l'an passé (salade de tomates – salade piémontaise – rôti de porc – rosbeef – chips – brie – pêche – vin rouge et vin rosé).

Animation : Monsieur Jean-Michel MAURY de Vernouillet est reconduit cette année.

D.2012/06/22-11 3° / Modifications statuts SICME

MODIFICATIONS STATUTS SICME M. le Maire présente au conseil municipal une modification des statuts du SICME (Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure) approuvée par le Comité Syndical le 30 mai dernier. Après délibération, le conseil municipal adopte ces nouveaux statuts à l'unanimité.

III – TRAVAUX

D.2012/06/22-12 RESTAURATION CLOCHE EGLISE **Restauration de la cloche classée monument historique** - Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres, l'entreprise MAMIAS a été retenue pour un montant H. T. de 35 388 € soit 42 324,04 € TTC (subvention obtenue par la DRAC : 14 576 €). Adopté à l'unanimité.

D.2012/06/22-13 REFECTION TOITURE ECOLE PRIMAIRE **Réfection de la toiture de l'école primaire** – Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres, l'entreprise STAP a été retenue pour un montant de 46 372,50 € HT soit 55 461 € TTC (subventions obtenues : Etat 8 767 € - Département : 13 150 €). Adopté à l'unanimité.

Aménagement de trottoirs au Petit Cherisy - La commission se réunira prochainement pour étudier l'offre.

D.2012/06/22-14 VIABILITE TERRAIN POUR OPERATION DE LOGEMENTS **Viabilité de terrain pour opération de logements rue de Paris (Convention Région/Département)**
M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de réaliser un réseau EP sur le domaine public rue de Ste Gemme. Un devis a été proposé pour un montant de 24 034,46 € TTC par l'entreprise POLVÉ. D'autre part, en fin de chantier, un aménagement de voirie peut être envisagé côté rue de Paris pour un montant estimé de 27 770,88 € TTC.
Dans le cadre d'accroître et d'améliorer l'offre de logements locatifs en milieu rural dans les secteurs caractérisés par une forte augmentation démographique, la Région et le Département ont mis en place un dispositif pour aider à viabiliser des terrains destinés à recevoir des opérations de logements. Ces travaux peuvent être financés à hauteur de 80% (40% Département + 40% Région). Le conseil municipal donne son accord pour solliciter cette subvention.

D.2012/06/22-15 REQUALIFICATION LOCAUX ANCIENNE ENTREPRISE VIAL **Requalification des locaux de l'ancienne entreprise VIAL**
M. le Maire rappelle que par délibération en date du 13 avril 2012, la commune a décidé d'acquérir le bien immobilier sis La Vallée Douard à Cherisy cadastré ZO 306 d'une superficie de 7648 m² comprenant un bâtiment d'une surface de 2 500 m² environ, classé en zone UX au PLU.

L'objectif de cette acquisition est de démolir le bâtiment afin qu'il ne devienne une friche industrielle risquant d'être squattée.

M. le Maire informe le conseil municipal que :

- d'une part, l'opération d'acquisition pourrait être subventionnée par le Département dans le cadre du CDDI (80 000 € à 100 000 € ?).

- et d'autre part, l'opération de démolition pourrait être retenue par la Région dans le cadre du Contrat de Pays 2008/2012 au titre du module 5 « qualité des paysages », relatif à la réhabilitation paysagère d'une friche industrielle.

Une maîtrise d'œuvre est requise pour une analyse globale de cette zone d'activités. M. le Maire propose de retenir le cabinet CBC pour monter le dossier de demande de subvention en vue de la requalification de ce site.

Le conseil municipal donne accord au Maire pour solliciter ces différentes subventions. Adopté à l'unanimité.

c) Vidéo protection

Dans le cadre du Budget Primitif il a été inscrit une somme de 50 000 € pour le projet d'équipement d'une vidéo protection à installer sur le territoire communal.

Une diminution de 10 000 € a été inscrite en décision modificative afin de ramener les crédits à 40 000 €, ce qui semblerait être suffisant, compte tenu des investissements à réaliser.

Un dossier réglementaire sera constitué. Pour information.

IV – EAU ET ASSAINISSEMENT

D.2012/06/22-16
PARTICIPATION
POUR ASSAINIS.
COLLECTIF

1°/ Disparition de la participation pour raccordement à l'égout et création d'une nouvelle participation pour assainissement collectif

M. le Maire informe le conseil municipal de la suppression, au 1^{er} juillet 2012 de la taxe de raccordement à l'égout. Elle est remplacée par la participation pour l'assainissement collectif introduite à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique et par l'article 30 de la loi de finances du 14/03/2012. Le conseil municipal a fixé cette participation à 1 100 € pour les constructions anciennes et 2 200 € pour les maisons neuves ou terrains (à l'identique de l'ancienne taxe de raccordement). Adopté à l'unanimité.

M. le Maire informe que sur la commune, il existe environ 240 installations individuelles qui seront contrôlées dans le cadre du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), compétence de la CCLVD.

V – RAPPORT COMMISSION SCOLAIRE

M. Boucher fait un point sur la prochaine rentrée :

➤ **école maternelle** : confirmation de la suppression d'une classe. Le local sera réutilisé par l'école maternelle comme salle de détente, de jeux, bibliothèque, la commune se réservant la possibilité de le reprendre en cas de besoin. Des travaux de peinture de la tisanerie et du couloir seront réalisés cet été. Un projet est à l'étude pour la réalisation d'un local pour le stockage du matériel de sport entre l'Espace Hugo et la salle polyvalente.

➤ **école élémentaire** : acquisition de tableaux interactifs pour les 7 classes de l'école. M. le Maire et M. BOUCHER ont assisté à une démonstration très intéressante de ce matériel, les enseignantes seraient formées pour son utilisation.

Il est rappelé la fête des Prix demain samedi 23 juin. Les conseillers municipaux sont également invités à la projection organisée par l'école élémentaire mardi 26 juin prochain à 18h30 à l'Espace Hugo sur le bilan des classes transplantées.

➤ **Cantine** : une réflexion sera engagée sur le mode de paiement pour la rentrée 2013.

➤ **Squash** : les stages mis en place le mercredi ont reçu un bon accueil (1 dizaine d'adultes – 15-20 enfants). M. BOUCHER signale un changement de gestionnaire.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1°/ Etude de regroupement de communautés

Dans le cadre de la mission générale d'étude et d'assistance pour un rapprochement des territoires communautaires formant la future intercommunalité du Drouais, M. le Maire rappelle qu'un comité de pilotage, dont il fait partie en tant que Président de la Communauté de Communes « Les Villages du Drouais », se réunit régulièrement depuis mars pour étudier d'une part les différentes compétences à transférer d'autre part la définition de l'intérêt communautaire, enfin les incidences fiscales et financières induites par ce futur regroupement. Un cabinet spécialisé a été choisi à cet effet. Il s'agit du Cabinet Landot dont la mission intègre la consultation des Maires et des conseils municipaux. A cet effet, une réunion est prévue le 5 septembre à 18 heures en Mairie. Un dossier de consultation est à disposition des membres du conseil municipal. Pour information.

D.2012/06/22-17 2°/ Reprise de concessions au cimetière

REPRISE CONCESSIONS

AU CIMETIERE

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des 50 concessions trentenaires et 48 perpétuelles selon les deux listes jointes à la présente délibération, dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à quatre reprises, à trois ans d'intervalle les 21/04/2009, 05 mai 2009, 19 mai, 02 juin 2009 et 13 juin 2012 dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,

Le Conseil Municipal décide :

1°/ les quarante-huit concessions perpétuelles et cinquante concessions trentenaires délivrées dans le cimetière communal, selon les deux listes jointes, sont réputées en état d'abandon ;

2°/ Monsieur le maire est autorisé à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Adopté à l'unanimité.

Une nouvelle procédure de reprise des concessions trentenaires arrivées à expiration et des concessions perpétuelles en état d'abandon ou délabrées sera de nouveau mise en place courant 2012, la liste des concessions concernées sera consultable en mairie, et affichée sur le panneau d'information au cimetière.

Toute personne susceptible de fournir des renseignements sur ces concessions est priée de s'adresser en Mairie.

3°/ Règlement pour l'utilisation de l'Espace Hugo

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un règlement est en cours d'élaboration pour l'utilisation de l'Espace Hugo qui est toujours très demandé. E. RANDOUX suggère que l'état des lieux soit réalisé par un conseiller municipal à tour de rôle. N. KERMARREC propose l'achat d'une dizaine de tables rectangulaires supplémentaires.

4°/ Sondages Chemin des Hirondelles à Fermaincourt

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un affaissement de chaussée constaté début mai au niveau du 2 Chemin des Hirondelles à Fermaincourt, des sondages ont été demandés par la commune et réalisés le 24 mai dernier par l'entreprise GINGER CEBTP sur 5 / 6 mètres de profondeur. Pour connaître l'état du chemin dans son ensemble, il faudrait envisager une étude de microgravimétrie sur toute la longueur.

TOUR DU TAPIS

C. BOUCHER

↳ Transmet la demande d'un habitant de Fermaincourt de restaurer le lavoir et les berges. M. le Maire informe qu'un devis a été signé pour la réfection du lavoir.

↳ Propose la mise en place d'une signalisation plus précise pour les entreprises POC et TER de la Mésangère.

A. M. HAIE

↳ Demande l'installation de bancs rue de Marsauceux, destinés principalement aux personnes qui se rendent à pied à Intermarché. M. le Maire répond que cela est prévu mais déplore de nouveau le fait que certaines personnes ne respectent pas les espaces publics, comme le parc de la Mairie par exemple.

- B. LOQUET
- ↳ Bibliothèque : demande un devis pour remplacement porte et fenêtre en mauvais état. Il conviendrait également de repeindre la grande pièce. Informatisation : la commune devrait se décider avant la fin de l'année ; va recontacter la Bibliothèque départementale pour une éventuelle organisation avec Mézières.
 - ↳ Signale le très mauvais état des tréteaux et des plateaux qui servent aux différentes manifestations.
 - ↳ Signale encore des camions à la Marnière au Petit Cherys – Route de Brissard – Le Gaillon, malgré le panneaux d'interdiction aux plus de 3T5.
- D. ROBERT
- ↳ Informe que le propriétaire d'un bois à la Vallée Verte ne peut plus y accéder à cause des branchages débordant sur le chemin. M. le Maire demandera à le faire débroussailler.
 - ↳ La Commission des Eaux devrait se réunir pour étudier le projet de démolition du château d'eau de Raville.
- N. KERMARREC
- ↳ Signale les accotements ravinés par les pluies rue des Rougemonts, occasionnant des trous ; demande leur comblement avec de la grave.
- R.J. MOREAU PAGANELLI
- ↳ Signale que 2 lampadaires viennent d'être posés aux Osmeaux.
 - ↳ Signale également que le Chemin du Coq Fleuri (la Côte Blanche) est très raviné. M. le Maire précise que c'est le cas un peu partout suite aux fortes pluies orageuses et exceptionnelles enregistrées dernièrement. M. le Maire en profite pour féliciter les employés communaux aux espaces verts pour l'entretien de la commune.
- E. RANDOUX
- ↳ Signale l'état de souillure par les excréments de chiens de la sente entre la rue Victor Hugo et la rue de Paris. M. le Maire le déplore et mettra un paragraphe dans la lettre municipale.
- F. CAPILLERY
- ↳ Demande de retirer les panneaux de la chambre d'hôtes « La Billarderie » qui n'existe plus.
- M. LETHUILLIER
- ↳ Rappelle l'invitation au repas prévu le vendredi 29 juin prochain avec les employés communaux à l'Espace Hugo.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 H 30.

N° DELIBERATIONS	OBJET
D.2012/06/22-01	D.M. N° 1 – Budget Général
D.2012/06/22-02	D.M. N° 1 – Budget Eau et Assainissement
D.2012/06/22-03	Tarifs cantine
D.2012/06/22-04	Tarifs étude surveillée
D.2012/06/22-05	Tarifs bibliothèque
D.2012/06/22-06	Tarifs concessions cimetièrè
D.2012/06/22-07	Tarifs eau et assainissement
D.2012/06/22-08	Tarifs location salle communale
D.2012/06/22-09	Tarifs droit de voirie
D.2012/06/22-10	Jury d'Assises
D.2012/06/22-11	Modifications statuts SICME
D.2012/06/22-12	Restauration cloche classée monument historique – choix entreprise
D.2012/06/22-13	Réfection toiture école primaire – choix entreprise
D.2012/06/22-14	Viabilité terrain pour opération de logements rue de Paris (Convention Région/Département)
D.2012/06/22-15	Requalification des locaux de l'ancienne entreprise Vial
D.2012/06/22-16	Participation pour Assainissement Collectif
D.2012/06/22-17	Reprise concessions cimetièrè

Michel LETHUILLIER	
Christian BOUCHER	
Anne-Marie HAIE	
Bruno LOQUET	
Michel ISABEL	
André BROU	
Arnaud GUIRLIN	Excusé
Daniel ROBERT	
Bruno DUPORT	Excusé
Nicole KERMARREC	
René-Jean MOREAU-PAGANELLI	
Elodie RANDOUX	
Danièle LEGER	Excusée
Franck CAPILLERY	
Ludovic DESHAYES	Excusé
Laurence CHOTARD	
Susana JETHA	Excusée (pouvoir à M. ISABEL)
Pierre-Jean POTOT	